

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...199.../F/2024-2025
POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PETITS MATERIELS
ET CONSOMMABLES MEDICAUX AINSI QUE LES REACTIFS ET CONSOMMABLES
DE LABORATOIRE (Marché à commandes)**

Date de publication : le 03/10/2024

Date d'ouverture des offres : le 22/10/2024

Art. 1. Objet

L'Hôpital de GASHOHO invite, par le présent appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de produits pharmaceutiques, petits matériels et instruments médico-chirurgicaux, les films ainsi que les matériels et réactifs de laboratoire.

Art. 2. Autorité contractante et source de financement

L'autorité contractante est l'Hôpital de GASHOHO.

Le financement provient des fonds propres de l'Hôpital GASHOHO, exercice 2024-2025.

Art. 3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Le marché est constitué de trois lots mais l'attribution se fera item par item condensés en 12 commandes réparties sur une période de 12 mois, les prix resteront fixes et non révisables sur toute cette période. Le marché est en trois lots :

Lot 1 : Médicaments (oraux et injectables) et désinfectants ;

Lot 2 : Matériels et consommables médicaux ;

Lot 3 : Réactifs et consommables de laboratoire.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots ou sur quelques items d'un lot et l'hôpital de GASHOHO considérera le soumissionnaire le moins disant, item par item, dans un même lot.

Art. 4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel et ou en groupement) et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

Art.5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat de direction de l'Hôpital GASHOHO situé en Commune GASHOHO et Province MUYINGA, jonction RN6 et sur la Route menant vers la commune de GASHOHO ; à 500 m de la route goudronnée ; moyennant le paiement d'un montant de **cent mille Francs Burundais (100.000 BIF)** dont la moitié est à verser au compte n° **01103512308** ouvert à la Banque de République du Burundi au nom de l'Hôpital de GASHOHO et l'autre moitié sur le compte numéro **CC10003** ouvert à la BRB au nom de l'OBR.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Hôpital de GASHOHO, avant la date limite de la remise des offres.

Art.6. Présentation de l'offre

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes contenues dans une grande enveloppe :

- ❖ La première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :
 - ✓ La caution bancaire de soumission ou de toute autre institution financière agréée selon le modèle en annexe (lot par lot) ;
 - ✓ L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité ;
 - ✓ La preuve d'achat du DAO portant le numéro du Marché ;
 - ✓ Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
 - ✓ Les spécifications techniques des fournitures objet du présent marché ;
 - ✓ Avoir une adresse fixe et connue ;
 - ✓ L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité ;
 - ✓ Les statuts de la société (personne morale) ;
 - ✓ L'acte d'engagement selon le modèle en annexe ;
 - ✓ L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité ;
 - ✓ Le registre de commerce (copie) ;
 - ✓ L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.
- ❖ La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci-après :
 - L'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;
 - Le bordereau des prix unitaires ;
 - Les délais de livraison.
 - Devis quantitatif et estimatif.

NB. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des marchés Publics.

Ces enveloppes porteront les mentions « **Offre technique** » et « **Offre financière** », les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe portant clairement les mentions « **DAO N°DNCMP/ /F/2024-2025: Offre pour la fourniture des produits pharmaceutiques, petits matériels et instruments médico-chirurgicaux, les films ainsi que les matériels et réactifs de laboratoire à l'Hôpital de GASHOHO** ».

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

1. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Les offres sous pli fermé rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en cinq exemplaires dont l'original et quatre copies. L'original doit porter la mention « **Original** » et les copies la mention « **Copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

2. MODE D'EXPRESSION DES PRIX

Le montant total de l'offre sera exprimé en francs burundais, en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi. Les prix indiqués sont TVA comprise. Le prix est ferme, non révisable et non actualisable. Il engage le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché. Les prix sont exprimés en monnaie nationale (le franc burundais).

Art .7. Garantie bancaire de soumission

La garantie de soumission est fixée à :

- Lot 1 : 1.080.000 BIF
- Lot 2 : 920.000 BIF
- Lot 3 : 810.000 BIF

Art.8. Caution bancaire de bonne fin d'exécution

Une garantie de bonne exécution du marché de 10% du montant du marché total sera libérée par l'attributaire du marché dans un délai ne dépassant pas 20 jours calendriers qui suivent la notification du marché. Elle sera adressée à la Personne Responsable des Marchés à l'Hôpital de GASHOHO.

Art.9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des plis.

Art.10 : Date limite de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 22 / 10 / 2024 à 9h30 min. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

Art.11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 22 / 10 / 2024 à 10h00 dans l'une des salles de l'Hôpital de GASHOHO, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, ou de leurs représentants.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Art 12. ANALYSE DES OFFRES

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres. L'absence d'un des documents exigés pour l'offre technique entraîne l'exclusion du soumissionnaire conformément à l'article 183 du code des Marchés publics.

Art 13. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant.

Art 14. DELAIS DE LIVRAISON

Après signature de la lettre de commande par toutes les parties, le délai de livraison est de 5 jours. La livraison est répartie sur 12 commandes et chaque commande est livrée 5 jours après la réception de chaque bon de commande mensuelle. Toutefois, le titulaire du marché pourrait proposer les délais les plus courts.

Art 15. LA RECEPTION

La réception se fera dans les enceintes de l'Hôpital de GASHOHO par une commission ad hoc. L'autorité Contractante garde le droit de refuser tout produit jugé non-conforme. La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics sera associée à la réception.

Art 16. MODALITES DE PAIEMENT

Les procédures de paiement résultant de l'exécution du présent marché seront entamées après la livraison effective de chaque commande sur présentation de la facture ainsi que le procès-verbal de réception.

Art 17. ANNULATION DE LA COMMANDE

La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de **retard** dans la livraison ou en cas de présentation **non-conforme aux spécifications techniques** requises.

Art 18. PENALITES DE RETARD

Toute défaillance dans l'exécution de ce marché entraîne :

- ❖ L'annulation de la commande ;
- ❖ Le non remboursement de la caution de soumission.

En cas de retard dans l'exécution du marché, l'attribution encourt, après mise en demeure préalable, une pénalité est calculée suivant la formule ci-après : 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée pour chaque jour calendrier de retard.

$$P = \frac{M \cdot N}{1000}$$

P = Montant des pénalités

M = Montant des produits livrés avec retard

N = Nombre de jours calendaires de retard

Toutefois, le montant des pénalités ne peut pas dépasser 10% du montant du marché.

Art 19. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché conformément au Code des Marchés Publics.

Fait à GASHOHO, le 01/10/2024

Le Médecin Directeur l'Hôpital GASHOHO

Dr NTAKIRUTIMANA Eric

